

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix sept, le quatorze mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 13

Présents : Bernard MICHON ; Coralie BOURDELAIN ; Thierry MAZILLE ; Sandrine GAYET ; Catherine REAULT ; Céline BERNIGAUD ; Alain GUIMET ; Frédéric GEROMIN ; Vincent PELLETIER ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ;
Procurations : Laurence LEROUX à Stéphane MASTROPIETRO
Absents : Lionel FIAT ; Christelle DEROUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry MAZILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 9 mars 2017

DELIBERATION N° 1 :

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS D'INVESTISEEMNT PUBLIC LOCAL (ETAT) POUR LE PROJET ECOLE MAIRIE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'information transmise par la Préfecture sur un fonds d'investissement public local pour lequel nous pourrions peut être candidater pour obtenir une subvention supplémentaire pour le projet école/mairie.

L'estimation des travaux (honoraires et bureaux de contrôles compris) s'élève à :
1.905.795,32 € HT.

Il convient de scinder cette estimation en 2 parties :

Construction neuve 4 classes : 918.708,13 €

Réhabilitation et accessibilité PMR bâtiment école/mairie : 987.087,79 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant compte tenu de cette nouvelle subvention :

Extension école : construction neuve 4 classes :

Financement	Montant HT de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
D.E.T.R.	183.741,63 €	23/12/2016	En cours	20,00%
Région	96.464,35 €	23/12/2016	En cours	10,50%
Département	168.674,81 €	14/12/2016	En cours	18,36%

Sous-total subventions publiques	448.880,79 €		48,86%
Autofinancement	219.827,34 €		23,93%
Emprunt	250.000,00 €		27,21%
TOTAL	918.708,13 €		100,00%

Réhabilitation et accessibilité PMR bâtiment école/mairie :

Financement	Montant HT de la subvention	Date de la demande	Date d'obtention	Taux
D.E.T.R.	197.417,44 €	23/12/16	En cours	20,00%
Région	103.644,15 €	23/12/16	En cours	10,50%
Département	181.229,21 €	14/12/16	En cours	18,36%
Autre financement (FIFPH)	25.000,00 €	01/02/17	Demande à faire	2,53%
Fonds Investissement public local	246.771,80 €	14/03/17	Demande en cours	25,00%
Sous-total subventions publiques	754.062,60 €			76,40%
Autofinancement	233 024,59 €			23,60%
Emprunt	0,00 €			
TOTAL	987.087,19 €			100,00%

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à demander à Monsieur le Préfet des subventions dans le cadre du fonds d'investissement public local pour la partie du dossier correspondant à la réhabilitation et accessibilité PMR du bâtiment école/mairie dont l'estimation des travaux est de 987.087,19 € HT.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 14 mars 2017.
 Pour extrait

Bernard MICHON
 Maire de Revel,

